

Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH)

Rapport sur
l'EMTPH
2014-2015

Une version électronique de ce rapport se trouve sur le site Web du ministère de
l'Emploi et de l'Économie du Manitoba, au
www.gov.mb.ca/jec/eia/pwd/lmapd_reports.fr.html

Introduction	2
Contexte	2
EMTPH Canada-Manitoba	4
Exigences en matière d'obligation redditionnelle	6
Engagement des intervenants	9
Composantes des programmes de l'EMTPH au Manitoba...	12
Programmes de Services à la famille.....	13
Programmes d'Emploi et Économie	14
Programmes de Santé, Vie saine et Aînés	27
Programmes d'Enfants et Perspectives pour la jeunesse .	38
Nouveaux indicateurs de performance	40
Conclusion	45

INTRODUCTION

Ce rapport sur l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) conclue entre le Canada et le Manitoba propose une description des activités dont les coûts étaient partagés dans le cadre de cette entente au cours de l'exercice 2014-2015.

L'EMTPH prévoit le transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires pour divers programmes et services améliorant la participation économique au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler. L'objectif fondamental de l'EMTPH est d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées en favorisant leur employabilité et en augmentant leur participation au marché du travail.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont offert aux personnes handicapées de nombreux programmes d'aide au fil du temps. En 1962, l'Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides a établi des mécanismes de financement entre les gouvernements fédéral et provinciaux visant à offrir des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Le 1^{er} avril 1998, l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) a remplacé l'Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides. L'entente sur l'AEPH conclue entre le Canada et le Manitoba visait la période allant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2004. Elle mettait plus fortement l'accent sur l'emploi dans le cadre de programmes qui étaient financés pour aider les personnes handicapées.

Le 1^{er} avril 2004, l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a remplacé l'entente sur l'AEPH. L'EMTPH conclue entre le Manitoba et le Canada offrait une plus grande flexibilité à l'égard des activités de financement et comportait plus d'exigences en matière d'obligation redditionnelle qui mettaient l'accent sur les résultats et la présentation de rapports destinés au public.

Dans le budget de 2013, le gouvernement du Canada a proposé une nouvelle génération d'Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées dans le cadre de son plan pour l'emploi, la

croissance, et la prospérité à long terme. La nouvelle EMTPH a pour objectif de mieux combler les besoins des employeurs ainsi que de donner de meilleures perspectives d'emploi aux personnes handicapées. Elle comprend des exigences améliorées en matière d'obligation redditionnelle et de production de rapports.

EMTPH CANADA-MANITOBA

La nouvelle génération d'EMPTH vise la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018. Elle donne les grandes lignes des accords de financement conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour offrir des programmes et des services qui amélioreront la participation économique au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler, en les aidant à surmonter les obstacles à l'emploi.

En plus de présenter un rapport sur les indicateurs de performance améliorés et les activités d'évaluation, les nouvelles EMTPH solliciteront officiellement la participation des employeurs et des organismes communautaires pour les personnes handicapées aux processus de planification et d'établissement de priorités.

Domaines prioritaires

Conformément aux EMTPH, les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déterminer eux-mêmes les programmes et services devant être financés dans leur territoire. Ceux-ci devront cependant respecter les domaines prioritaires suivants :

- Éducation et formation — l'amélioration de la scolarité de base et de la scolarité postsecondaire ainsi que des compétences liées au travail des personnes handicapées;
- Participation à l'emploi — l'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et de leur autonomie grâce à des activités liées à l'emploi;
- Occasions d'emploi — l'accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des emplois pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et le reste de la population active;
- Connexion entre les employeurs et les personnes handicapées — une plus grande sensibilisation au sujet des habiletés et de la disponibilité des personnes handicapées et le renforcement des connaissances de celles-ci sur les occasions qu'offre le marché du travail;

- Accroissement des connaissances — l'élargissement des connaissances qui appuie l'amélioration continue des mesures visant le marché du travail et des programmes destinés aux personnes handicapées.

Contribution fédérale

À l'origine, le gouvernement du Canada avait accepté de fournir une somme égale à la moitié des dépenses engagées par le Manitoba pour offrir des programmes et des services admissibles en vertu de l'EMTPH, jusqu'à un maximum annuel de 7 914 000 \$.

Le budget fédéral de mars 2004 prévoyait un financement supplémentaire de 30 millions de dollars à l'échelle nationale, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. À partir de 2004-2005, ce financement supplémentaire a été accordé en fonction du nombre d'habitants, après les déductions de fonds nécessaires à l'établissement d'un budget de financement de base de 1 250 000 \$ pour les provinces et les territoires les plus petits (Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

Ce financement allouait une somme supplémentaire de 1 051 000 \$ au Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7 914 000 \$ à 8 965 000 \$ par an. Dans le cadre de la nouvelle génération d'EMTPH, la contribution fédérale annuelle est toujours de 8 965 000 \$.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBLIGATION REDDITIONNELLE

Les gouvernements reconnaissent le rôle important que joue l'obligation redditionnelle dans une démarche à long terme efficace qui leur permet d'atteindre leur objectif commun d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. Puisque l'EMTPH met l'accent sur l'obligation de rendre des comptes aux intervenants et à la population, un élément clé caractérisant la nouvelle génération d'EMTPH est l'exigence de présentation de rapports sur les indicateurs de programme améliorés et sur les activités d'évaluation.

Indicateurs de programme

L'EMTPH exige que le gouvernement prépare un rapport annuel sur les programmes et les services pour faire état des activités qui ont été entreprises afin d'améliorer la situation de l'emploi des personnes handicapées. La nouvelle génération d'EMTPH comprend dix indicateurs de performance qui sont liés aux indicateurs de profil des clients et à l'amélioration des résultats en matière d'employabilité et de la situation d'emploi.

Une période de transition d'un an (2014-2015) est prévue avant l'entrée en vigueur, en 2015-2016, de l'exigence de production de rapports complets sur tous les indicateurs de performance. Si nécessaire, une année de transition additionnelle sera offerte en ce qui concerne les indicateurs approuvés conjointement. Dans ce cas, les rapports complets sur tous les indicateurs seront exigés en 2016-2017.

Pour l'exercice 2014-2015, il sera possible d'utiliser les mêmes indicateurs que dans les rapports précédents pendant que le gouvernement introduit les nouvelles exigences de rapport. Ces indicateurs sont les suivants :

- le nombre de personnes qui participent activement aux programmes;
- le nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme;

- le nombre de personnes qui ont accompli des progrès dans leurs interventions;
- le nombre de personnes qui ont trouvé un travail après avoir participé au programme;
- le nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle.

Les rapports sur les nouveaux indicateurs figureront dans la section « Indicateurs de performance » du présent rapport.

Activités d'évaluation

Les activités d'évaluation visent à mesurer les effets à long terme ainsi que les répercussions et les résultats qualitatifs des programmes et services dont les coûts sont partagés en vertu de l'EMTPH et qui sont destinés aux personnes handicapées. Dans le cadre de l'EMTPH précédente, le gouvernement fédéral a financé une évaluation-pilote portant sur la pertinence, la conception, la prestation des services et les pratiques exemplaires des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH au Manitoba. Le rapport sommaire final sur l'évaluation de l'AEPH et de l'EMTPH a été achevé en juin 2010 et est affiché sur le site www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/competences_emploi/2010/fevrier.shtml

On a mené un examen dans quatre centres d'emploi et de formation afin de connaître la situation d'emploi des participants ainsi que les économies de coûts du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Les quatre centres (Employment Preparation Centre, Career Connections Inc., Sair Training and Employment Placement Services, et Segue Career Options) fournissent des services d'évaluation, de formation au travail, de placement, de transition école-travail et de suivi pour les participants au Programme emploi-habilités.

En 2014-2015, 169 personnes inscrites aux centres d'emploi et de formation avaient obtenu un emploi pendant l'année et 86 de celles-ci recevaient des prestations d'Aide à l'emploi et au revenu. Les prestations de base et les prestations pour services de santé auxquelles ces 86 personnes étaient admissibles représentaient 885 415 \$. Grâce en partie au revenu d'emploi de ces personnes (159 749 \$), les prestations versées n'étaient que de 765 407 \$, ce qui représente une économie de 120 008 \$.

Parmi les activités d'évaluation que le Manitoba entreprendra, citons : une analyse des fournisseurs de services du Supported Employment Program, afin de mesurer l'efficacité des programmes actuellement offerts; l'examen des formulaires analysables d'ouverture et de fermeture améliorés utilisés par le Programme d'emploi-habilités, afin de cerner les services qui ont du succès ainsi que les résultats de formation et d'emploi des participants; et l'évaluation de l'Allocation de mérite pour le travail bénévole en ce qui concerne la mise en œuvre de cette allocation et le nombre de prestataires de l'Aide à l'emploi et au revenu qui quittent un poste de bénévole pour occuper un emploi.

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Deux comités existent actuellement afin d'engager les employeurs et les intervenants de la communauté des personnes handicapées à contribuer au repérage des obstacles et des occasions clés existant sur le marché du travail pour les personnes handicapées au Manitoba.

Comité multisectoriel sur l'emploi des personnes handicapées

Le comité multisectoriel sur l'emploi des personnes handicapées réunit des représentants du gouvernement, des entreprises et des organismes pour personnes handicapées ainsi que des consommateurs afin de favoriser l'engagement des intervenants, de stimuler la discussion et d'obtenir de la rétroaction sur les programmes et les interventions visant les personnes handicapées.

Le 18 octobre 2012, la Province du Manitoba a proclamé pour la première fois que le mois d'octobre sera reconnu chaque année comme le Mois de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées au Manitoba. À la suite de cette proclamation, le comité a assumé la responsabilité de concevoir et de promouvoir la célébration de ce Mois au Manitoba.

Le Mois représente une occasion annuelle dont pourront profiter les entreprises, les associations industrielles, les organismes communautaires, les établissements d'enseignement, les organismes publics et d'autres groupes de notre province pour entreprendre des démarches favorisant le succès professionnel des personnes handicapées. Voici quelques activités marquant le Mois de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées :

- la célébration des succès et des réalisations;
- l'éducation des employeurs;
- la prise de contact, de façon innovante, avec les postulants et les étudiants;
- la formation de partenariats avec de nouveaux organismes;
- l'examen des politiques et des pratiques;
- le lancement de programmes et de projets.

De plus, le mois de novembre a été proclamé le Mois du développement de carrière et de la main-d'œuvre au Manitoba. Les efforts du comité multisectoriel ciblent présentement la mise à profit des ressources existantes en vue de lier les activités du mois d'octobre avec celles du mois de novembre, mettant ainsi l'accent sur l'emploi et les carrières de toute la population manitobaine, y compris les personnes handicapées.

Comité mixte de membres de la collectivité et du gouvernement axé sur les questions d'aide à l'emploi et au revenu des personnes handicapées

Le comité mixte a pour but d'offrir l'occasion au gouvernement et aux membres de la collectivité de participer à une démarche conjointe afin d'échanger leurs renseignements, de faire connaître leurs opinions et de présenter des suggestions constructives dans le cadre d'un processus visant le règlement de problèmes communs et la conception d'initiatives innovatrices en vue de mieux combler les besoins des personnes handicapées afin qu'elles participent pleinement à la société.

Le comité se rencontre au moins trois fois par an et donne l'occasion aux différents ministères du gouvernement ainsi qu'aux représentants de la collectivité de discuter de leurs enjeux. L'objectif principal du travail du comité est de favoriser l'employabilité et la situation d'emploi des personnes handicapées et d'améliorer l'offre d'aide au revenu.

Les membres du comité appartiennent à des organismes gouvernementaux et communautaires représentant une grande portion des personnes handicapées du Manitoba. Les membres communautaires représentent des organismes de service et des particuliers qui ont l'objectif commun d'aborder les politiques et les questions relatives à la prestation de services qui touchent un grand segment de la population de personnes handicapées. Les membres sont motivés par leur engagement à l'amélioration continue de l'employabilité et de la situation d'emploi des personnes handicapées, ainsi que de l'aide au revenu qui leur est fournie.

Ils se rencontrent afin de discuter des enjeux, des défis et des expériences continus des personnes handicapées ainsi que des fournisseurs de services et de soutien dans le domaine. La priorité de ces observations est établie par consensus, et un rapport est soumis au comité mixte général à des fins d'examen. S'ils le jugent approprié,

les membres communautaires consulteront l'ensemble de la collectivité afin d'obtenir de plus amples renseignements. Le coprésident représentant la collectivité veillera à ce que le coprésident représentant la Province et les autres membres soient informés de tout projet de consultation publique.

COMPOSANTES DES PROGRAMMES DE L'EMTPH AU MANITOBA

Les quatre ministères suivants offrent des programmes et des services qui relèvent de l'EMTPH, notamment des services axés sur l'emploi, afin d'aider les participants handicapés admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à conserver un emploi :

- **Services à la famille Manitoba** – Pour les adultes handicapés;
- **Emploi et Économie Manitoba** – Pour les adultes ayant une déficience mentale, physique ou psychiatrique, ou des troubles d'apprentissage;
- **Santé, Vie saine et Aînés Manitoba** – Pour les adultes ayant une déficience mentale ou psychiatrique;
- **Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba** – Pour les élèves handicapés.

Le tableau suivant fournit un sommaire des dépenses de 2014-2015 admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, par ministère.

EMTPH			
DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DE PRESTATION DES PROGRAMMES			
(EN MILLIERS DE DOLLARS)			
2014-2015			
Ministère	Administration	Programme	Total
Services à la famille	0,0	257,3	257,3
Emploi et Économie	1 766,2	11 166,3	12 932,5
Santé, Vie saine et Aînés	1 473,3	11 969,2	13 442,5
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	0,0	272,7	272,7
Total des dépenses	3 239,5	23 665,5	26 905,0
Contribution fédérale*	896,5	8 068,5	8 965,0
Contribution provinciale	2 343,0	15 597,0	17 940,0

* Les frais d'administration ne doivent pas constituer plus de 10 % de la contribution fédérale annuelle totale.

SERVICES À LA FAMILLE

Le ministère des Services à la famille du Manitoba est responsable d'une gamme complète de services sociaux et de programmes de réglementation. La Division de la prestation de services dans les communautés assure la prestation de la plupart des programmes de services sociaux du ministère et d'aide au revenu de la Province à l'intention des personnes admissibles. Bien que la responsabilité législative et le financement des aides au revenu du Programme d'aide à l'emploi et au revenu aient été transférés au ministère de l'Emploi et de l'Économie du Manitoba, la Division continue d'offrir ces prestations à l'échelle communautaire.

L'équipe emploi *Habilités*

L'équipe emploi *Habilités* du ministère des Services à la famille aide les personnes handicapées inscrites au Programme d'aide à l'emploi et au revenu à accéder au marché du travail en recensant celles qui sont intéressées par un emploi, en évaluant leurs besoins d'emploi, en promouvant leurs aptitudes à l'emploi et en leur fournissant des aides et des services liés à l'emploi.

L'équipe emploi *Habilités* les dirigera aussi vers des organismes d'emploi pour personnes handicapées appropriés et leur offrira du soutien direct visant leurs plans d'emploi et leurs aides à l'emploi.

En 2014-2015, l'équipe emploi *Habilités* a fourni des services à 103 participants, et parmi ceux-ci, 23 ont obtenu un emploi.

SERVICES À LA FAMILLE 2014-2015			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
L'équipe emploi <i>Habilités</i>	\$ 0,0	257,3	257,3
	% 0,0	100,0	100,0

EMPLOI ET ÉCONOMIE

Emploi et Économie Manitoba s'engage à améliorer la qualité de vie en favorisant l'inclusion économique, professionnelle et sociale de l'ensemble des Manitobains, et en créant une économie prospère qui profite à toute la population pour que la province soit un endroit épanouissant où l'on peut vivre, apprendre, travailler et investir. En vue d'atteindre ces objectifs, le ministère encouragera le commerce, l'investissement et l'entrepreneuriat en collaborant avec les intervenants de façon à donner toutes les chances de prospérer à l'ensemble des Manitobains, en soutenant le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et durable à l'aide de possibilités de formation et d'emploi, et en fournissant des soutiens financiers et autres à ceux et à celles qui ont besoin d'aide pour subvenir à leurs besoins essentiels afin de pouvoir participer davantage à la société et jouir d'une plus grande autonomie.

Description des programmes et des services

Les programmes suivants du ministère de l'Emploi et de l'Économie sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH : le Programme d'emploi *Habilités*, d'autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu, le Fonds emploi *Habilités*, les programmes Supported Employment (soutien en milieu de travail) et les projets des Services d'emploi et de formation professionnelle.

Programme d'emploi *Habilités*

Le Programme d'emploi *Habilités* offre une vaste gamme de services axés sur l'emploi pour aider les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence.

Le Programme d'emploi *Habilités* est offert par des conseillers en orientation professionnelle dans les bureaux régionaux de Services à la famille Manitoba, par les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés qui reçoivent un financement provincial pour offrir des services à des groupes précis de personnes handicapées. Les trois organismes désignés sont les suivants :

- **L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)- Division du Manitoba** – Cet organisme offre aux participants ayant une

déficience visuelle des évaluations professionnelles, de la formation, du counseling, des services de placement et des programmes d'adaptation à la vie quotidienne;

- **L'Association canadienne des paraplégiques (ACP) (Manitoba) Inc.** – L'Association offre aux participants ayant des lésions de la moelle épinière des services de counseling, d'évaluation, de formation professionnelle et de placement;
- **La Society for Manitobans with Disabilities (SMD) Inc.** – Cet organisme fournit des services d'évaluation, de counseling, de formation professionnelle et de placement aux personnes ayant des déficiences physiques ou auditives.

Le Programme d'emploi *Habilités* achète aussi des services d'évaluation, de formation professionnelle, de placement, de transition de l'école au travail et de suivi auprès de sept organismes d'emploi. Ces organismes ont comme objectif commun d'aider les participants au Programme à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Chaque organisme a élaboré sa propre méthode pour atteindre ce but et vise un groupe de personnes handicapées distinct. Ces sept organismes sont les suivants :

- **Career Connections Inc.** – Cet organisme de Brandon fournit des services d'évaluation, de formation au travail et de suivi aux personnes de l'ouest du Manitoba ayant une incapacité mentale, une déficience physique ou psychiatrique, ou des troubles d'apprentissage.
- **Employment Preparation Centre** – Cet organisme de Winnipeg dirigé par la Society for Manitobans with Disabilities Inc. offre des services d'évaluation, de formation au travail et de suivi aux personnes ayant une déficience physique ou psychiatrique ou des troubles d'apprentissage dans les régions du centre, de l'est, du nord-ouest et du nord du Manitoba.
- **Connect Employment Services Ltd.** – Cet organisme de Winnipeg fournit des services d'évaluation, de formation au travail et de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Premier Personnel Corp.** – Cet organisme de Winnipeg offre des services de transition de l'école au travail et de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Sair Training and Employment Placement Services** – Cet organisme de Winnipeg offre des services d'évaluation, de formation au travail et de suivi aux personnes ayant principalement une déficience psychiatrique ou des troubles d'apprentissage.

- **SCE Lifeworks Inc.** – Cet organisme de Winnipeg offre des services d'évaluation, de formation au travail et de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Segue Career Options Inc.** – Cet organisme de Winkler fournit des services d'évaluation, de formation au travail et de suivi aux personnes du centre-sud du Manitoba ayant une déficience psychiatrique ou physique, ou des troubles d'apprentissage.

Les activités à coûts partagés du Programme d'emploi-habilités en vertu de l'EMTPH peuvent être réparties en trois catégories, comme suit :

- l'administration;
- la coordination des services;
- la formation.

Administration

La Direction des programmes d'aide à l'emploi et au revenu du ministère de l'Emploi et de l'Économie fournit une orientation générale au personnel provincial, aux organismes désignés et aux fournisseurs de services externes qui appliquent le Programme d'emploi *Habilités*. Les employés de la Direction s'occupent aussi de l'approbation et de la surveillance du financement des biens et des services offerts en vertu du Programme pour aider les participants admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Emploi et Économie Manitoba est également responsable de la coordination de l'administration de l'EMTPH pour la Province. Cela consiste notamment à veiller au respect des critères d'admissibilité par les programmes à coûts partagés en vertu de l'EMTPH et à la mise en place de systèmes de collecte de données appropriés afin de répondre aux exigences en matière d'obligation redditionnelle et d'évaluation. Les frais d'administration comprennent aussi une portion des subventions aux trois organismes désignés (l'INCA, l'ACP et la SMD).

Coordination des services

Le Programme d'emploi *Habilités* offre des services personnalisés, fondés sur un modèle de réadaptation selon lequel les responsabilités d'orientation professionnelle comprennent des évaluations professionnelles, des conseils d'adaptation et des conseils

psychosociaux, des services de gestion de cas, de planification professionnelle et de placement, ainsi que des activités de perfectionnement. Ce modèle est axé sur le participant, le conseiller en orientation professionnelle ayant pour tâche de l'informer et de l'orienter pour l'aider à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver. Le conseiller coordonne la prestation des divers biens et services dont le participant a besoin pour atteindre son objectif d'emploi. Ses activités varient d'un participant à l'autre et peuvent inclure ce qui suit :

- la détermination de l'admissibilité au Programme d'emploi *Habilités*;
- l'évaluation de base;
- l'orientation professionnelle et le counseling préalable à l'emploi, en fonction des facteurs liés à un handicap qui ont des répercussions sur l'emploi;
- l'élaboration d'un plan professionnel personnalisé;
- la coordination des services nécessaires à la mise en œuvre et à l'appui du plan professionnel;
- l'aide directe accordée pour la recherche d'emploi et le placement;
- la surveillance et le suivi après l'obtention d'un emploi afin d'en assurer la stabilité, c'est-à-dire la résolution des problèmes liés à l'incapacité à mesure qu'ils surgissent et l'organisation de soutiens liés à l'emploi appropriés.

Formation

Si le plan professionnel comprend une formation scolaire ou professionnelle régulière, le conseiller en orientation aidera le participant à choisir le centre de formation approprié et à avoir accès à des sources de financement. Dans le cas où le participant n'a pas accès à d'autres sources de financement, le conseiller pourra l'aider à présenter une demande auprès du Fonds de formation du Programme d'emploi *Habilités*, qui finance les formations scolaires et professionnelles.

Lorsque le plan professionnel prévoit une formation plus pratique, le conseiller aide le participant à obtenir des services de placement, d'évaluation, de formation au travail et de suivi de la part d'un bureau de placement. Ces bureaux fournissent généralement des évaluations et de la formation dans un milieu de travail communautaire normal. Il arrive que le conseiller en orientation professionnelle organise une formation au travail directement avec l'employeur. Cela se produit

habituellement dans les régions où le service n'est assuré par aucun bureau de placement.

Lorsque le participant démontre qu'il est prêt à travailler, le conseiller lui fournit une aide directe ou indirecte sous forme d'activités de placement et de divers services de soutien. Les services de soutien peuvent comprendre des subventions salariales pour des ententes de formation en cours d'emploi, l'aménagement du lieu de travail, de l'équipement spécialisé et des services d'interprétation en période d'orientation. Les services de suivi, y compris un encadrement professionnel à durée limitée, sont généralement achetés auprès d'un bureau de placement.

Autres options, services et soutiens

En 2000-2001, le Programme d'emploi *Habilités* a été élargi afin d'inclure les deux options et services qui suivent :

- la réadaptation professionnelle autonome;
- la transition de l'école au travail.

Réadaptation professionnelle autonome

La réadaptation professionnelle autonome offre aux personnes handicapées un choix quant à la manière de présenter une demande auprès du Fonds de formation du Programme d'emploi *Habilités*. Ce choix donne aux personnes admissibles qui ne veulent pas l'aide d'un conseiller en orientation, ou qui n'en ont pas besoin, l'occasion de présenter des demandes d'aide financière. Un comité de révision, composé de représentants de la communauté et d'employés du Programme d'emploi *Habilités*, examine les demandes rédigées de façon autonome et transmet des recommandations à la Direction de l'aide à la prestation des services pour approbation.

Transition de l'école au travail

Le service de transition de l'école au travail prévoit une aide financière pour aider les participants à trouver et à garder un emploi soumis à la concurrence. L'aide accordée est fournie afin de payer les services de travailleurs-éducateurs qui aident les adultes ayant une déficience développementale à passer du système scolaire à un emploi soumis à la concurrence rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.

Participants au programme

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements sur la principale incapacité des participants au Programme d'emploi *Habilités* ainsi que sur les régions ou les organismes qui fournissaient des services de gestion de cas, à la fin mars 2015.

PROGRAMME D'EMPLOI <i>HABILITÉS</i>	
AU 31 MARS 2015	
Région-organisme	Nombre de participants
Bureaux régionaux des Services à la famille	
Centre	94
Est	145
Entre-les-Lacs	42
Nord	22
Parcs	46
Ouest	218
Winnipeg	1 035
Sous-total	1 602
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	326
Association canadienne des paraplégiques (ACP)	186
Society for Manitobans with Disabilities (SMD)	578
Reaching E-Quality Employment Services	54
Réadaptation professionnelle autonome	21
Santé mentale	349
Sous-total	1 514
Total	3 116

**PROGRAMME D'EMPLOI *HABILETÉS*
AU 31 MARS 2015**

Incapacité	Nombre de participants
Déficiência intellectuelle	656
Incapacité auditive	160
Trouble d'apprentissage	378
Déficiência physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficiência visuelle)	667
Déficiência psychiatrique	930
Vision	325
Total	3 116

Les tableaux suivants fournissent des renseignements détaillés sur le Fonds de formation du Programme d'emploi *Habilités* pour 2014-2015.

**FONDS DE FORMATION DU PROGRAMME D'EMPLOI *HABILETÉS*
2014-2015**

Incapacité	Nombre de participants
Déficiência intellectuelle	176
Incapacité auditive	76
Trouble d'apprentissage	143
Déficiência physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficiência visuelle)	199
Déficiência psychiatrique	395
Vision	51
Total	1 040

FONDS DE FORMATION DU PROGRAMME D'EMPLOI <i>HABILITÉS</i> 2014-2015	
Incapacité	Dépenses (en milliers de dollars)
Formation scolaire	775,7
Formation professionnelle	130
Transport	317,8
Services de soutien spéciaux	492,6
Divers	2,6
Total	1 718,7

Indicateurs de résultats de programme

Des renseignements tirés du sondage sur les activités des participants au Programme d'emploi *Habilités* de 2014-2015 sont fournis dans les tableaux suivants. Des données telles qu'elles ont été communiquées par les conseillers en orientation professionnelle du Programme sont offertes en ce qui concerne l'emploi et l'achèvement et la progression du plan professionnel des participants. Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI <i>HABILITÉS</i> 2014-2015	
Indicateurs de programme de l'EMTPH	Nombre de participants
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	3 439
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	523
3. Nombre de personnes qui évoluent vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	1 329
4. Nombre de personnes qui ont un emploi	783
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	122

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le nombre d'heures et les types d'emploi pour les participants en 2014-2015. Certains participants sont employés par plus d'un employeur et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI <i>HABILITÉS</i>	
<i>2014-2015</i>	
Type d'emploi	Nombre de participants
De une à 15 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	93
De une à 15 heures par semaine, à durée déterminée	21
De une à 15 heures par semaine, permanent	86
De 16 à 30 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	44
De 16 à 30 heures par semaine, à durée déterminée	33
De 16 à 30 heures par semaine, permanent	199
Au moins 31 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	25
Au moins 31 heures par semaine, à durée déterminée	39
Au moins 31 heures par semaine, permanent	260
Total	800

Voici les raisons pour lesquelles les participants ont abandonné leur programme ou n'y ont pas évolué en 2014-2015, selon les conseillers en orientation professionnelle. Certains participants avaient plus d'une raison et figurent plus d'une fois dans les tableaux.

**PROGRAMME D'EMPLOI *HABILETÉS*
2014-2015**

Raison de l'abandon du programme	Nombre de participants
Poursuite de leur plan	1 193
Plan en voie d'élaboration	553
Raisons liées à une incapacité	777
Motif d'ordre familial ou personnel	418
Perte d'intérêt envers le programme ou le plan	289
Obtention d'un emploi	104
Déménagement	77
Autre source de financement	65
Impossibilité d'accéder au programme choisi	50
Aucune autre source de financement	12
Décès	12
Retraite	11
Autre	291
Ne sais pas	300
Total	4 152

**PROGRAMME D'EMPLOI *HABILETÉS*
2014-2015**

Raison de la non-évolution dans le programme	Nombre de participants
Plan en voie d'élaboration	385
Raisons liées à une incapacité	523
Motif d'ordre familial ou personnel	302
Retrait volontaire	206
Manque de motivation	174
Aucune source de soutien ou de financement	18
Autre	226
Ne sais pas	336
Total	2 170

Autres programmes d'Emploi et Économie

Emploi et Économie Manitoba fournit d'autres programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH. Ces programmes comprennent d'autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu, le Fonds emploi *Habilités*, les programmes Supported Employment et les projets des Services d'emploi et de formation professionnelle.

Autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu prévoit d'autres mesures budgétaires pour aider les prestataires à se préparer à l'emploi et à faire une transition facile en vue d'intégrer le marché du travail.

La prestation Nouveau départ aide les prestataires qui quittent le Programme pour occuper un emploi au moyen d'un paiement unique visant à les aider à payer les dépenses liées à leur emploi. En 2014-2015, la prestation Nouveau départ a été accordée à 252 prestataires.

En 2014-2015, l'Allocation de mérite pour le travail bénévole a été versée à 611 participants par mois en moyenne parmi les personnes qui font du bénévolat au moins huit fois par mois, et l'Allocation de mérite pour le travail bénévole partiel a été versée à 182 participants par mois en moyenne parmi les personnes qui font du bénévolat de quatre à sept fois par mois.

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu fournit également aux participants des prestations additionnelles afin de compenser les dépenses liées à leur emploi et d'encourager et d'appuyer leur intégration à la population active. En 2014-2015, 1 220 participants inscrits dans la catégorie des personnes handicapées ont reçu de l'aide pour couvrir les dépenses relatives au travail en vue d'obtenir et de conserver un emploi.

Fonds emploi *Habilités*

Le Fonds emploi *Habilités* appuie les partenariats pour l'emploi innovateurs afin d'aider les personnes handicapées demeurant dans les régions rurales et du Nord à trouver un emploi durable et à le conserver. Le financement permet de combler les écarts de service qui existent dans les régions rurales et d'accroître la coopération entre les employeurs potentiels et d'autres intervenants communautaires.

En 2014-2015, le Fonds a appuyé un projet qui a aidé 26 participants, et parmi ceux-ci, cinq ont obtenu un emploi.

Supported Employment Program

Le Supported Employment Program (ou programme de soutien en milieu de travail) fournit une gamme de services au moyen de projets communautaires pour aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Ce programme aide les organismes communautaires sans but lucratif à assurer la conception et la prestation d'activités de soutien en milieu de travail, l'accent étant mis sur l'acquisition de compétences améliorant l'employabilité ainsi que sur l'expérience de travail et le placement, avec pour objectif l'embauche des participants. Les services visent à améliorer l'employabilité générale des participants, à les préparer à une formation ultérieure ou à la recherche d'un emploi, et à mener directement à l'obtention d'un emploi.

En 2014-2015, 13 projets communautaires de soutien en milieu de travail étaient admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH : Association for Community Living – Beauséjour; Association for Community Living – Entre-les-Lacs; Association for Community Living – Steinbach; Connect Employment Services; Focus on Employment; Parkland Residential & Vocational Services; Rose Inc.; Sam Inc.; SCE Lifeworks Inc.; SMD Thompson; The Pas Association for Human Development; Westman Coalition Employment Opportunity; et Westman Employment Services.

En 2014-2015, ces organismes ont fourni du soutien et des services à 708 personnes, dont 465 ont obtenu un emploi. Parmi ces dernières, 262 ont obtenu un emploi qui répondait à la définition du programme de soutien en milieu de travail, soit un emploi d'au moins 15 heures par semaine rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé, pendant au moins trois mois consécutifs.

Services d'emploi et de formation professionnelle

Les Services d'emploi et de formation professionnelle établissent des contrats avec des organismes communautaires afin d'aider les personnes sans emploi à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Ces services ciblent les besoins individuels, les groupes de clients particuliers et les collectivités locales.

Les soutiens et les services fournis par chaque programme ou organisme peuvent comprendre l'élaboration d'un plan d'emploi, le counseling d'emploi, les services d'évaluation, la présentation

d'information sur le marché du travail et sur les occasions d'éducation et de formation, l'aide visant la rédaction du curriculum vitae et la recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi et les services de présentation et de placement.

En 2014-2015, les coûts de sept projets des Services d'emploi et de formation professionnelle étaient partagés en vertu d'une EMTPH : le programme de services d'aide à l'emploi de l'Institut national canadien pour les aveugles; AIM for Work de Community Futures North Red Inc.; l'exposition annuelle sur l'emploi pour les personnes handicapées de Diversity World; les programmes de préparation à l'emploi des Services de préparation aux études et à l'emploi; le programme de services d'aide à l'emploi et le projet Co-op de Reaching Equality Employment Services; et le programme Force de placement professionnel de l'organisme Sara Riel Inc.

En 2014-2015, ces projets ont offert du soutien et des services à 596 personnes.

Dépenses

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses des programmes d'Emploi et Économie Manitoba admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2014-2015.

PROGRAMME D'EMPLOI ET ÉCONOMIE 2014-2015			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Programme d'emploi <i>Habilités</i> *	1 766,2	7 015,0	8 781,2
Autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu	0,0	1 533,2	1 533,2
Fonds emploi <i>Habilités</i>	0,0	50,0	50,0
Supported Employment Program	0,0	1 465,0	1 465,0
Services d'emploi et de formation professionnelle	0,0	1 103,1	1 103,1
Total	\$ 1 766,2	11 166,3	12 932,5
	%	13,7	86,3
			100,0

*Comprend les coûts d'administration des trois organismes désignés par le Programme d'emploi *Habilités* (l'INCA, l'ACP et la SMD).

SANTÉ, VIE SAINE ET AÎNÉS MANITOBA

Il existe plusieurs programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, qui sont directement ou indirectement appuyés par Santé, Vie saine et Aînés Manitoba et qui offrent un large éventail de services axés sur l'emploi visant à aider les adultes ayant une maladie mentale à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Au Manitoba, on utilise la stratégie « choisir, obtenir et conserver » concernant les services d'aide à l'employabilité, dans le secteur de la santé mentale. Dans le cadre de cette structure, les services de soutien en milieu de travail aident les personnes qui ont une maladie mentale à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, avec le moins d'aide professionnelle possible. Les composantes principales de cette stratégie sont les suivantes :

- **Choisir** – La sélection d'un emploi conforme aux valeurs et aux compétences du participant. Les trois principales activités liées à cette composante sont l'établissement d'objectifs en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la prise de décision.
- **Obtenir** – L'acquisition d'un emploi soumis à la concurrence dans un milieu de travail recherché. Les trois principales activités liées à cette composante sont la planification du placement, le placement direct et le soutien au placement.
- **Conserver** – Le maintien de la réussite et de la satisfaction de l'employé par le perfectionnement et l'amélioration de ses compétences et de ses soutiens. Les trois principales activités liées à cette composante sont l'amélioration des compétences, la coordination des services et la consultation.

Description des programmes et des services

Les services d'aide à l'employabilité admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, dans le contexte des services en santé mentale, peuvent être répartis en trois catégories :

- les services d'aide à l'employabilité financés directement par Santé, Vie saine et Aînés Manitoba;
- les services offerts par les offices régionaux de la santé;
- les services offerts par des organismes externes et financés par un office régional de la santé.

Services financés directement par Santé, Vie saine et Aînés Manitoba

Centre de santé mentale de Selkirk

Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de santé provincial qui offre des services de réadaptation et de soins prolongés aux personnes ayant une maladie mentale grave et persistante et des lésions cérébrales acquises, des soins psychiatriques immédiats aux résidents du Manitoba et du Nunavut et des services médico-légaux de longue durée.

Les services de réadaptation professionnelle du Centre ont d'abord pour but l'exploration des intérêts et des aptitudes professionnelles et le développement de l'employabilité par des évaluations interdisciplinaires et des occasions de perfectionnement professionnel.

Le programme d'encouragement professionnel du Centre offre de l'expérience professionnelle dans divers postes de travail du Centre. Il permet également d'organiser, par l'intermédiaire d'employeurs communautaires, un encadrement en cours d'emploi par le personnel des services de réadaptation professionnelle. Le programme donne la possibilité de perfectionner des compétences ou des habitudes de travail qui augmentent l'employabilité. Il offre également des occasions d'évaluation et de formation dans des tâches précises et permet aux participants de maintenir leurs compétences professionnelles dans un milieu structuré.

En 2014-2015, le Centre a fourni des services de réadaptation professionnelle à 126 personnes. Il y avait 27 participants de plus qu'en 2013-2014. En moyenne, 48 personnes participaient au programme d'encouragement professionnel chaque semaine. De plus, huit personnes en moyenne ont travaillé chaque semaine dans un milieu communautaire (à l'extérieur du Centre). L'intérêt envers la réadaptation professionnelle augmente chaque année, comme l'indique le nombre croissant de patients participant à des programmes

relevant de ce domaine. De plus, de nouveaux partenaires communautaires se sont joints au programme de travail à l'extérieur du centre offert par le programme d'encouragement professionnel. Grâce à la meilleure variété d'options offertes, les patients peuvent choisir une expérience de travail plus satisfaisante.

Services offerts par les offices régionaux de la santé

Les cinq offices régionaux de la santé sont chargés de la prestation directe de services de santé mentale de base aux clients (il y a quatre offices dans les communautés rurales et du Nord, et un à Winnipeg). Ces services sont offerts par le Programme communautaire de santé mentale qui assure la prestation de services aux adultes ayant une maladie mentale aiguë ou une maladie mentale grave et persistante, ainsi qu'aux personnes âgées ayant des problèmes de santé mentale.

Des services liés à l'emploi sont offerts par quatre types de travailleurs au sein de leur Programme communautaire de santé mentale respectif :

- **Travailleurs des services communautaires de santé mentale** - Les travailleurs des services communautaires de santé mentale offrent des services complets d'évaluation, de planification et d'intervention, ainsi que de réadaptation, aux adultes ayant une maladie mentale aiguë ou grave et persistante. Ils aident ces personnes à faire face aux situations de crise, les mettent en rapport avec des services d'aide clinique et d'autres ressources, et leur offrent des services de counseling et de gestion des cas.
- **Responsables de la gestion de cas intensive** - Les responsables de la gestion de cas intensive offrent un modèle de service de gestion de cas et de réadaptation aux personnes qui ont une maladie mentale grave et persistante et qui ont besoin de services continus et intensifs en matière de gestion de cas et de réadaptation pour réussir à vivre de manière satisfaisante dans la communauté. Ces responsables les aident à atteindre leurs objectifs de mode de vie, de travail et d'apprentissage.
- **Conseillers en emploi** - Les conseillers en emploi aident les adultes ayant une déficience psychiatrique à choisir un emploi, à

l'obtenir et à le conserver. Ils prennent part à tous les aspects de la gestion des cas, du développement de l'emploi et de la mise sur pied de ressources ainsi que du perfectionnement professionnel des clients. Dans certains cas, les conseillers se chargent de la formation professionnelle, mais dans le cas d'interventions plus exigeantes et intensives, ils ont recours à des surveillants en santé mentale ou à des travailleurs-éducateurs.

Les types d'activités axées sur l'emploi qu'offrent ces fournisseurs de services varient selon les besoins des clients. Les services peuvent inclure les suivants :

- la préparation d'un curriculum vitæ;
 - la simulation d'entrevues;
 - l'offre d'aide pour remplir les formulaires de demande d'emploi;
 - l'établissement d'objectifs professionnels;
 - les renvois (p. ex. : vers le Programme d'emploi-habilités ou les centres d'emploi);
 - l'analyse des possibilités d'emploi avec les clients;
 - l'analyse des obstacles à l'emploi;
 - l'aide à la préparation au travail;
 - l'offre de soutien en cas de crise professionnelle.
- **Surveillants en santé mentale** - Les surveillants en santé mentale sont des travailleurs de soutien occasionnels qui procurent appui et assistance aux personnes qui ont une maladie mentale en ce qui concerne le mode de vie, l'apprentissage et le travail. Ils relèvent des travailleurs des services communautaires de santé mentale.
 - **Programme de suivi intensif dans la communauté** – L'Office régional de la santé de Winnipeg a trois équipes autonomes du Programme de suivi intensif dans la communauté qui aident les personnes ayant des symptômes de maladie mentale graves et persistants à choisir, à obtenir et à conserver un emploi. Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la santé mentale (psychiatre, travailleurs sociaux, infirmières et autres professionnels) fournit des services de réadaptation, de soutien et de traitement aux personnes dont le diagnostic primaire est la schizophrénie, la psychose maniacodépressive ou une autre psychose majeure. Parmi les activités du Programme, notons :

- le counseling en matière d'emploi;
- le perfectionnement professionnel;
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi;
- l'aide à l'éducation et la facilitation de celle-ci;
- le développement des compétences en recherche d'emploi;
- l'accès au marché caché du travail;
- l'aide à l'emploi active et continue.

En 2014-2015, le Programme communautaire de santé mentale a fourni des services liés à l'emploi à 1 412 personnes. La partie du Programme des surveillants en santé mentale dont les coûts ont été partagés en vertu de l'EMTPH est liée au pourcentage de temps axé sur le soutien relatif au travail tel que la formation en milieu de travail, les activités personnalisées de l'étape « choisir » et la formation professionnelle. En 2014-2015, les surveillants en santé mentale ont offert des services liés à l'emploi à 185 des 1 412 clients.

Services offerts par des organismes externes

Les offices régionaux de la santé financent quatre organismes externes qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH et qui proposent des services d'employabilité aux personnes ayant une maladie mentale.

Service de réadaptation et de rétablissement (Association canadienne pour la santé mentale)

Le service de réadaptation et de rétablissement, de l'Association canadienne pour la santé mentale (région de Winnipeg), aide les personnes ayant une maladie mentale à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

Les services liés à l'emploi comprennent les suivants :

- le counseling en matière d'emploi;
- le perfectionnement professionnel;
- la transition de l'école au travail;
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi;
- le soutien continu et proactif en ce qui concerne le choix, l'obtention et la conservation d'un emploi;
- le soutien en milieu de travail et la promotion des participants auprès des employeurs potentiels;
- le travail indépendant;
- le soutien du changement de carrière;
- le soutien du retour au travail.

De plus, le service aide les personnes ayant une maladie mentale qui désirent reprendre leurs études à examiner les options qui s'offrent à elles en matière d'éducation, à obtenir de l'aide financière (de source externe), et à terminer leur programme d'études. Il les aide ensuite à mener une recherche d'emploi ciblée.

En 2014-2015, le service de réadaptation et de rétablissement a aidé 54 personnes à travailler sur un objectif d'emploi. En tout, six participants se sont trouvés un emploi. Parmi les participants admis antérieurement, 26 ont gardé l'emploi qu'ils avaient obtenu lors de périodes visées par les rapports précédents grâce au soutien du programme. Parmi ces 26 personnes, 15 travaillaient à temps partiel et

six à temps plein. Quatre emplois étaient occasionnels et un était à durée déterminée. De plus, 18 participants ont choisi de faire du bénévolat en préparation à l'emploi.

Des 44 participants terminant le programme, cinq travaillaient : trois avaient un emploi à temps plein et deux à temps partiel. Le programme a fourni du soutien à 31 participants qui avaient un emploi et qui ont vécu une crise liée à l'emploi.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc. (SSCOPE) est un organisme de santé mentale sans but lucratif constitué en corporation en 1991 qui offre des possibilités d'emploi occasionnel et à temps partiel aux hommes et aux femmes de Winnipeg ayant des problèmes de santé mentale et recherchant une expérience de travail et de formation constructive. Sa devise est « Real work... Real income », soit un travail réel pour un revenu réel.

SSCOPE offre une expérience de travail et une formation en cours d'emploi accessibles, souples et fondées sur le choix, et répond ainsi aux besoins auxquels ne répondent pas nécessairement les autres programmes de formation professionnelle. Le programme fournit des services de soutien, d'orientation et de formation aux participants et les aide à établir des objectifs professionnels personnels ainsi qu'à les réaliser. Actuellement, SSCOPE est le seul service de Winnipeg qui cherche à répondre aux besoins des clients des services de santé mentale en matière de possibilités d'emploi flexibles au niveau débutant et aux taux du marché du travail.

Le personnel de SSCOPE établit des possibilités d'emploi et comble les besoins de chacun des postes grâce aux compétences actuelles des participants. Un chef d'équipe accompagne le participant ou le groupe de participants sur le lieu de travail afin de lui offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi, moyen de transport et aide aux relations avec la clientèle, tout en évaluant ses besoins. Le programme est souple; il permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer, ainsi que de saisir les différentes occasions d'emploi qui se présentent. Les membres commencent eux-mêmes le processus de réservation de la charge de travail qu'ils désirent et déterminent s'ils sont prêts à augmenter ou à diminuer leurs heures de travail.

SSCOPE a offert des services à 56 des 115 employés ayant reçu un salaire et des avantages sociaux entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Le nombre total d'heures payables a diminué de 50 %, passant de 13 826,8 heures en 2013-2014 à 6 896,9 heures en 2014-2015. En 2014-2015, 78 866 \$ ont été payés aux membres de SSCOPE, une diminution de 50 % par rapport au montant de 150 000 \$ payé lors de l'exercice antérieur. La diminution a été en grande partie causée par la perte d'un contrat avec la Ville de Winnipeg. Le problème principal était que les travailleurs de SSCOPE devaient utiliser de l'équipement manuel pour faire le déneigement, c'est-à-dire des pelles et quelques souffleuses, tandis que les concurrents pouvaient se servir d'équipement plus automatisé.

Au cours de la dernière année, aucun membre de SSCOPE n'a obtenu d'emploi ailleurs ou à l'interne, et le nombre de nouveaux demandeurs n'a pas augmenté. On a constaté qu'un des obstacles au succès de l'organisme est que quelques membres ont un casier judiciaire qui les empêche d'avoir accès à certaines possibilités d'emploi.

Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.

L'un des objectifs de ces centres d'assistance en santé mentale est la formation et le perfectionnement des personnes ayant une maladie mentale persistante, afin de maximiser leur employabilité dans un milieu de travail positif. Des conseillers en emploi rencontrent les clients individuellement afin de les aider à trouver et à conserver un emploi dans la collectivité.

Le Sunflower Cafe des centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs dirige un programme transitionnel d'emploi qui crée des postes exigeant différents degrés de compétences. Il existe un certain nombre de postes offerts en tout temps, en raison du renouvellement des participants et des employés.

En 2014-2015, 18 personnes ont participé au programme et 14 d'entre elles y participaient encore au 31 mars 2015. Un nouveau participant s'est joint au programme lors de l'exercice 2014-2015. Au cours de la même année, cinq participants ont quitté le programme : un a obtenu un emploi dans la collectivité, un a déménagé, deux ont abandonné pour cause de maladie et un a terminé le programme.

Ventures

Ventures est un programme d'évaluation des compétences professionnelles et de formation destiné principalement aux adultes ayant des problèmes de santé mentale assez considérables pour compromettre leur capacité à obtenir et à conserver un emploi. Ce programme évalue les compétences professionnelles de base que possède le participant et, selon le cas, lui fournit une formation qui vise le renforcement de ses compétences. Il met au point avec ses clients des plans de formation axés sur leurs besoins précis. Le programme Ventures favorise toujours les partenariats visant l'offre d'occasions de formation au travail au sein de l'office régional de la santé et de la collectivité de Brandon. Les possibilités éducatives des clients ont été élargies et sont encouragées et appuyées en tout temps. À cet égard, les exemples comprennent le programme de salubrité des aliments du Collège communautaire Assiniboine et les services de sécurité en milieu de travail comme le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et le programme Passeport Sécurité.

En 2014-2015, Ventures a offert des services liés à l'emploi à 44 personnes. Pendant l'exercice, neuf évaluations professionnelles ont eu lieu et huit des personnes évaluées se sont inscrites au programme. Parmi les clients recevant actuellement des services liés à l'emploi de Ventures, neuf participent au programme depuis moins de deux ans. Pendant cette période, sept clients ont soit trouvé un emploi à temps partiel, soit obtenu de l'expérience de travail. Tous les sept sont toujours inscrits au programme. Huit clients ont quitté le programme cette année. De nombreux clients font du travail bénévole dans des établissements communautaires et participent aussi à différents programmes sociaux et récréatifs.

Indicateurs de résultats de programme

Les tableaux qui suivent présentent la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de participants aux programmes financés par Santé, Vie saine et Aînés Manitoba qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2014-2015.

PROGRAMMES DE SANTÉ, VIE SAINE ET ÂÎNÉS MANITOBA 2014-2015	
Programme ou service	Nombre de personnes
Programme communautaire de santé mentale (comprend les services des surveillants en santé mentale et du Programme de suivi intensif dans la communauté)	1 412
Service de réadaptation et de rétablissement	54
Centre de santé mentale de Selkirk	126
Centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs	18
SSCOPE	56
Ventures	44
Total	1 710

PROGRAMMES DE SANTÉ, VIE SAINE ET ÂÎNÉS MANITOBA 2014-2015	
Indicateurs des programmes de Santé Manitoba	Nombre de personnes
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	1 710
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	430
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	968
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	866
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	446

Dépenses

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses des programmes de Santé, Vie saine et Aînés Manitoba admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2014-2015.

PROGRAMMES DE SANTÉ, VIE SAINTE ET AÎNÉS MANITOBA 2014-2015			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Programme communautaire de santé mentale	846,8	6 746,4	7 593,2
Surveillants en santé mentale	0	1 443	1 443
Programme de suivi intensif dans la communauté	11,2	1 043	1 054,2
Service de réadaptation et de rétablissement	321,3	713,3	1 034,6
Centre de santé mentale de Selkirk	270,2	1 736,5	2 006,7
Centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs	0	124,8	124,8
SSCOPE	23,8	79,9	103,7
Ventures	0	82,3	82,3
Total en dollars	\$ 1 473,3	11 969,2	13 442,5
	%	11	89
			100

ENFANTS ET PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE

L'objectif d'Enfants et Perspectives pour la jeunesse est d'aider les enfants et les jeunes du Manitoba à obtenir les meilleurs résultats possible à toutes les étapes de leur développement. Les expériences de la petite enfance ont des répercussions profondes sur la santé et le bien-être en général, tout au long de la vie. Le soutien des enfants et de leurs familles entraîne des avantages qui s'appliquent aussi à l'économie, à la santé de la population et à la sécurité de la collectivité.

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (Options carrières) est une composante du Service STEP. Celui-ci offre de l'argent destiné aux salaires et des équivalents temps plein aux ministères du gouvernement provincial afin qu'ils offrent à de jeunes handicapés effectuant des études secondaires ou postsecondaires des postes liés à leurs objectifs de carrière. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent utiliser et élargir leurs compétences, et en acquérir de nouvelles, tandis que les élèves du secondaire acquièrent leur première expérience professionnelle.

La plupart des emplois sont des emplois d'été, mais on offre aussi des postes à temps partiel que les étudiants de niveau postsecondaire peuvent occuper durant l'année collégiale ou universitaire, grâce au programme STEP à temps partiel.

On évalue les compétences, la scolarité, les intérêts professionnels, les objectifs de carrière et, au besoin, l'aménagement requis du milieu de travail des étudiants. Ceux-ci doivent avoir au moins 16 ans quand ils commencent leur emploi. Les étudiants doivent fréquenter l'école à temps plein et doivent continuer leurs études l'année suivante ou, s'ils ont arrêté l'école durant environ un an à cause de leur handicap, doivent reprendre leurs études l'année suivante.

L'objectif d'Options carrières est d'intégrer tous les étudiants et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants handicapés dans leur choix de carrière. Options carrières aide aussi les étudiants à faire la transition de l'école au travail en leur offrant la possibilité d'explorer des carrières au sein du gouvernement provincial.

En 2014-2015, 41 étudiants avaient du travail grâce au programme Options carrières. Parmi eux, 22 avaient un emploi à temps plein, 10 avaient un emploi à temps partiel et neuf avaient obtenu des emplois à temps plein et à temps partiel par l'intermédiaire du programme Options carrières pour étudiants handicapés.

Dépenses

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses du programme Options carrières qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2014-2015.

ENFANTS ET PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE 2014-2015			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Options carrières à l'intention des étudiants handicapés	\$ 0,0	272,7	272,7
	% 0,0	100,0	100,0

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les nouveaux indicateurs de performance de l'EMTPH seront graduellement intégrés aux rapports sur les indicateurs de profil des clients en 2014-2015. Les indicateurs relatifs à l'amélioration de l'employabilité et de la situation d'emploi devraient faire l'objet de rapports à partir de l'exercice 2015-2016.

Indicateur 1 : nombre de clients servis par type d'intervention

Type d'intervention	Programme	Nombre de clients servis	Nombre total de clients
Services d'emploi	Équipe emploi <i>Habilités</i>	103	4 329
	Prestations d'aide à l'emploi et au revenu*	2 814	
	Programme communautaire de santé mentale	1 412	
Interventions visant le perfectionnement des compétences	Programme d'emploi <i>Habilités</i>	3 801	3 801
Interventions visant l'expérience de travail	Supported Employment Program	708	749
	Options carrières	41	
Interventions visant le perfectionnement des compétences et l'expérience de travail	Projets des Services d'emploi et de formation professionnelle	608	788
	Service de réadaptation et de rétablissement	54	
	Centre de santé mentale de Selkirk	126	
Formation et développement des compétences en milieu de travail	SSCOPE	56	118
	Ventures	44	
	Centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs	18	
Interventions visant les soins de santé	Aucun	0	0
Total		9 785	9 785

Nota : Ces programmes sont constitués de plus d'une activité et ils fournissent davantage de soutiens et de services que le prévoit la définition de « type d'intervention » de l'EMTPH. Par exemple, les programmes des catégories « perfectionnement des compétences » ou « expérience de travail » offrent aussi des services et des soutiens relevant de la catégorie « services d'emploi » aux participants afin de les aider à évoluer dans leurs activités relevant des deux premières catégories.

*Ces prestations sont des mesures budgétaires additionnelles pour aider les personnes recevant l'aide au revenu à se préparer à l'emploi et à faire la transition au marché du travail en douceur. Elles sont offertes aux participants qui répondent aux exigences d'admissibilité du programme. Donc, aucun renseignement au sujet des indicateurs d'éducation ou d'emploi avant l'intervention n'est recueilli.

Indicateur 2 : nombre de clients sans emploi avant l'intervention, répertoriés selon le niveau d'études, le sexe et l'âge.

Indicateur 3 : nombre de clients employés avant l'intervention, répertoriés selon le niveau d'études, le sexe et l'âge.

Sexe	Nombre de clients servis
En emploi	
Hommes	925
Femmes	838
Ne sait pas	24
Total	1,787
Sans emploi	
Hommes	2,733
Femmes	1,930
Ne sait pas	12
Total	4,675
Situation d'emploi inconnue	
Hommes	1 543
Femmes	1 453
Ne sait pas	327
Total	3 323
Nombre total de participants	9 785

Âge	Nombre de clients servis
En emploi	
15 à 29 ans	643
30 à 54 ans	886
55 ans et plus	251
Ne sait pas	7
Total	1,787
Sans emploi	
15 à 29 ans	2,177
30 à 54 ans	2,037
55 ans et plus	448
Ne sait pas	13
Total	4,675
Situation d'emploi inconnue	
15 à 29 ans	749
30 à 54 ans	1,773
55 ans et plus	473
Ne sait pas	328
Total	3,323
Nombre total de participants	9,785

Niveau d'études	Nombre de clients servis
En emploi	
Moins que l'école secondaire	291
École secondaire	976
Postsecondaire	505
Ne sait pas ou sans objet	15
Total	1,787
Sans emploi	
Moins que l'école secondaire	1,289
École secondaire	2,464
Postsecondaire	892
Ne sait pas ou sans objet	30
Total	4,675
Situation d'emploi inconnue	
Moins que l'école secondaire	11
École secondaire	18
Postsecondaire	34
Ne sait pas ou sans objet	3,260
Total	3,323
Nombre total de participants	9,785

Situation d'emploi avant l'intervention	Nombre de clients servis*
Employé à temps plein**	588
Employé à temps partiel**	978
Employé - autre	68
Employé - type d'emploi inconnu	52
Situation d'emploi inconnue avant l'intervention	3,440
Sans emploi	4,675
Total	9,801

*Dans le cadre de ce rapport, les travailleurs autonomes seront considérés comme employés à temps plein et les employés saisonniers ou occasionnels seront considérés comme employés à temps partiel. Une personne peut avoir plus d'un type d'emploi. Le nombre d'emplois peut donc être plus élevé que le nombre de participants employés.

**Selon les données sur l'emploi du Supported Employment Program, un emploi à temps plein est de 25 heures de travail par semaine ou plus et un emploi à temps partiel est de moins de 25 heures de travail par semaine.

Salaire horaire avant l'intervention	Nombre de clients servis
Moins de 10 \$	321
10,01 \$ à 12 \$	265
12,01 \$ à 15 \$	66
15,01 \$ à 18 \$	33
18,01 \$ et plus	21
Employé - salaire horaire inconnu	964
Situation d'emploi inconnue avant l'intervention	3 440
Sans emploi	4 675
Nombre total de participants	9 785

Les indicateurs relatifs à l'amélioration de l'employabilité et de la situation d'emploi suivants ne sont pas encore mis en place. Ils devraient faire l'objet de rapports à partir de 2015-2016.

Indicateur 4 : proportion de personnes qui affirment être prêtes à obtenir un nouvel emploi, ou un meilleur emploi, à la suite d'une intervention, par type d'intervention.

Indicateur 5 : proportion de personnes qui ont obtenu des titres de compétence ou un certificat à la suite d'une intervention, par type d'intervention.

Indicateur 6 : proportion de personnes qui indiquent que leur carrière a avancé (p. ex : promotion, augmentation des responsabilités, hausse salariale) grâce à une intervention, par type d'intervention.

Indicateur 7 : situation d'emploi des clients sans emploi avant l'intervention, trois mois et douze mois après l'intervention (employé ou sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention.

Indicateur 8 : situation d'emploi des clients employés avant l'intervention, trois mois et douze mois après l'intervention (employé ou sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention.

Indicateur 9 : proportion de clients qui affirment que leur emploi est étroitement lié à la formation reçue ou au travail entrepris pendant l'intervention.

Indicateur 10 : nombre de clients satisfaits de l'intervention, par type d'intervention.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont offert de nombreux programmes d'aide aux personnes handicapées au fil des ans. À partir de l'entente de partage des coûts relative à la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, les gouvernements ont travaillé ensemble pour offrir des services et des programmes complets dans ce domaine aux personnes handicapées.

Les ententes successives de partage des coûts entre les gouvernements, y compris l'AEPH et l'EMTPH, permettent de continuer à accroître l'autonomie des personnes handicapées ainsi que leur capacité à contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence.

Les récents changements, dont fait état la nouvelle génération d'EMPTH, illustrent encore mieux l'engagement du gouvernement à améliorer les possibilités et la situation d'emploi des personnes handicapées, à mieux combler les besoins des employeurs et à continuer de respecter des normes d'obligation redditionnelle plus élevées.

Le Manitoba croit en l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, et en leur capacité de participer pleinement à la société, et continuera de travailler afin d'améliorer ses programmes et ses services pour personnes handicapées.